

ou lieu dans les meilleures conditions ; les Frères étaient en plein accroissement ; une belle fraternité, s'épanchant en mille services réciproques, les unissaient aux missionnaires et aux Filles de la Sagesse. Où donc le Frère Augustin les voulait-il mener ?

La face, plus que jamais sévère et fermée, de leur directeur général ne les inclinait assurément pas à lui demander quelque explication. Mais, bien vite, on sut, en gros, à quoi s'en tenir. Au hasard des conversations, par phrases non équivoques, le Frère Augustin levait le voile. Un prêtre, de passage à Saint-Laurent, lui ayant demandé si un missionnaire n'allait point succéder au P. Deshayes, comme supérieur général des Frères : « Non, s'entendit-il répondre, l'intention de notre P. Deshayes était tout autre et c'est un Frère qui sera désormais à la tête de l'Institut. » Puis le Frère Augustin de déclarer sèchement, la main sur un cahier posé devant lui : « Voilà ce qui est réglé, monsieur, et cela s'observera. Si la Congrégation doit périr, elle périra entre les mains d'un Frère. » Ainsi l'arrière-pensée du Frère Augustin se faisait-elle jour, appuyée sur un document encore inconnu. Un propos de telle importance ne manqua évidemment pas de s'ébruiter, tant chez les Pères que chez les Frères. Par ailleurs, une semaine après cet entretien mémorable, le 14 janvier 1842, le P. Dalin était élu supérieur général, en remplacement du P. Deshayes. Or les Frères s'aperçurent qu'il ne les gouvernait pas.

Les missionnaires n'en étaient pas moins stupéfaits que les Frères. Le P. Deshayes n'avait laissé entrevoir à aucun d'entre eux semblable révolution. Quand le Père mourut, ils ne doutaient pas qu'un des leurs ne fût appelé à lui succéder comme supérieur général, non seulement des Pères et des Filles de la Sagesse mais des Frères. Averti des conversations de Saint-Gabriel, le P. Dalin se tenait dans une digne réserve. Quant au Frère Augustin, le bref intérim — quinze jours — du généralat, l'avait servi, en créant une situation de fait propice à ses desseins. Il s'agissait main-

II

LA CRISE INTÉRIEURE (1841-1875)

« Notre digne supérieur... le dirai-je, mes très chers Frères ? Oui, il faut le dire ! notre illustre fondateur n'est plus de ce monde ! » Ainsi s'exprimait le Frère Augustin dans une circulaire datée du 29 décembre 1841, donc du lendemain de la mort du P. Deshayes. « Notre fondateur » ? Mais alors, Montfort ?... Et les Frères de s'interroger, d'autant plus perplexes et troublés que ces mots : *le dirai-je ? Oui, il faut le dire !* non seulement bouleversaient la conviction sereine dans laquelle le P. Deshayes lui-même les avait toujours entretenus, mais encore les invitait à couronner le restaurateur de leur société de cette paternité spirituelle, que l'histoire et la tradition confèrent au seul Montfort. « Continuez vos exercices comme auparavant, ajoutait le Frère Augustin, et soyez sans inquiétude sur le sort de la congrégation. Nous sommes les enfants de la Providence, elle aura soin de nous. De plus, notre tendre Père a arrangé les choses de manière à lever toutes les difficultés. » Nouvelle énigme qui accroissait le malaise. De quelles difficultés pouvait-il bien s'agir ? L'installation à la maison Supiot avait

tenant pour lui d'aller vite, d'enfoncer, dans tous les milieux, à coups redoublés, l'étrange conviction dont il était possédé.

A une demande de subsides qu'il adressa à quelques évêques de la région, il joignit une notice sur les Frères. Il y disait : « La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, établie à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) est une branche de celle de Bretagne, dont le chef-lieu est à Ploërmel (Morbihan) et qui est dirigée par M. l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Les deux congrégations ont eu pour fondateur M. l'abbé Deshayes et elles ont pris naissance dans la maison curiale d'Auray, dans l'année 1815. » Volatilisés, ces mots « du Saint-Esprit » par quoi s'affirmait la continuité montfortaine ! Exorcisé, le fantôme de Montfort ! Les cinq postulants et les quatre novices amenés d'Auray, de cette Bretagne bretonnante d'où procède tout bien, ces quelques jeunes gens, prenant racine dans le tuf saint-laurentais, annihilèrent plus d'un siècle de tradition et d'histoire. Le Frère Augustin s'offrait même le luxe de déposséder Jean-Marie de la Mennais de son titre de co-fondateur des Frères de Ploërmel¹.

1. Le Frère Abel qui, quelques mois après, devait occuper une place éminente dans l'Institut des Frères, a fait bonne justice de cette assertion extravagante. « Cette note, a-t-il écrit, contient deux grandes erreurs que nous ne pouvons laisser passer : 1° il est faux que la congrégation de Saint-Gabriel soit une branche de celle de Ploërmel... Elle est évidemment une branche de celle du Saint-Esprit, dont elle a porté le nom et avec laquelle elle n'a fait qu'un corps jusqu'au moment où elle a changé de demeure. Cette note laisserait croire qu'il n'y avait point de Frères au Saint-Esprit. Il y en avait quatre lorsque le P. Deshayes y envoya deux novices d'Auray. Quelques jeunes gens venus de Bretagne et entrant en qualité de novices et de postulants dans une congrégation qui comptait plus d'un siècle d'existence n'ont pu absorber cette congrégation : ils se sont donnés à elle, ils se sont fondus en elle aussi bien que les novices qui, pendant quatorze ans, sont entrés dans la Communauté du Saint-Esprit et qui certainement n'ont jamais eu la pensée qu'ils appartenaient de près ou de loin à la Congrégation de Ploërmel. Au reste, de neuf sujets venus d'Auray en 1821, quatre sont retournés dans leur pays, deux seulement sont entrés à Saint-Gabriel, les trois autres sont restés au Saint-Esprit; 2° il est faux en

Chez les Frères, la surprise fut extrême : il y eut de nombreux remous, des protestations. S'étonnera-t-on que la réaction n'ait pas été plus vive et soit restée inefficace ? Cela s'explique en premier lieu par la puissante et dominatrice personnalité du Frère Augustin, dont l'autorité se renforçait d'ailleurs de certaines vertus religieuses, notoires et éprouvées. D'autre part, les Frères, ayant pleinement atteint l'âge d'homme, étaient au loin, retenus dans les diverses fondations (quatre-vingt-huit à cette époque), ceux qui entouraient le Frère Augustin de tout jeunes gens, presque des enfants, engoncés dans leur timidité de novices, et qui n'étaient ni en mesure, ni en capacité de réagir. Le Frère Siméon, entre tous désigné par son passé et ses fonctions, pour rétablir, avec le poids suffisant, les droits de l'histoire, le caractère sacré de la paternité montfortaine, le respect de la tradition, se montrait malheureusement d'une bonté qui versait aisément dans la faiblesse. Il n'était que l'ombre tremblante de la silhouette carrée et péremptoire du Frère Augustin. Seules, quelques observations, en marge des chroniques du supérieur général, marquent discrètement son désaccord. Tels Frères de valeur, le Frère Abel, par exemple, d'ailleurs fort conciliant lui aussi, se trouvaient ainsi isolés. Leur protestation devait être précieuse pour l'avenir. Elle se manifestait, pour l'im-

second lieu que le P. Deshayes soit le fondateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel et que M. de La Mennais n'en soit que le directeur. Pourquoi refuser le titre de fondateur à M. de La Mennais et ne l'accorder qu'au P. Deshayes ? Tous deux ont été également inspirés d'établir une Société de Frères pour l'instruction de la campagne. Tous deux ils ont donné un commencement d'exécution à leur projet, l'un à Auray, l'autre à Saint-Brieuc. C'est alors que ces deux hommes de Dieu se sont connus et ont décidé d'unir leurs deux congrégations naissantes pour n'en faire qu'une seule. »

Le Frère Abel eût pu ajouter qu'en droit canonique l'assertion du Fr. Augustin était insoutenable. Les Frères de Bretagne vivaient sous le régime des congrégations diocésaines, et dépendaient donc, en l'espèce, des évêques de Saint-Brieuc et de Vannes. Sortis de ces diocèses, les novices bretons envoyés à Saint-Laurent n'étaient plus que des laïques, et, une fois

médiat, impuissante. Enfin le Frère Augustin n'avait-il pas été le compagnon de la première heure du P. Deshayes et, malgré résistances, bougonneries, excédante obstination, son homme de confiance, son confident, et cela jusqu'au dernier moment ? Ainsi bénéficiait-il du halo de reconnaissante vénération dont le vieux chef disparu restait entouré. Enfin, il était, — et ce par la volonté du P. Deshayes — directeur général des Frères. A son égard, jouait l'obéissance religieuse. Les oppositions qu'il rencontra s'arrêtaient à la limite où pouvait paraître compromise son autorité statutaire. Ainsi s'explique une passivité relative qui ne fera, pendant de longues années, que s'accroître, du chef de l'action redoutable de la routine et de la tyrannie du fait accompli. Encore toutes ces considérations ne valent-elles que pour les opposants et les mécontents ; or, s'ils représentaient la valeur, il n'est pas sûr qu'ils fussent la majorité. L'influence personnelle du Frère Augustin s'était exercée, aux postes névralgiques, et avec quelle persévérante âpreté ! pendant vingt années. C'est dire qu'il avait gagné à ses vues nombre de Frères, que leur jeune âge et leur formation première, très rudimentaire, rendaient singulièrement perméables. Il n'en était guère qui se préoccupassent de prendre à leur compte les divagations du Frère Augustin sur l'origine historique des

intégrés dans la communauté de Saint-Laurent, ils entraient sous le régime approuvé par les évêques de La Rochelle au XVIII^e siècle pour les Frères Montfortains.

Le résultat de recherches toutes récentes achèverait de démolir la thèse « bretonne » du Frère Augustin, s'il en était besoin. Sur le registre d'inscription des Frères de Ploërmel *ne figure pas un seul nom* de la liste des sujets reçus au noviciat du Saint-Esprit, depuis l'entrée en charge du P. Deshayes, comme supérieur des communautés de Saint-Laurent, jusqu'à la fin de 1821.

Enfin, si le P. Deshayes eût été capable de partager la pensée du Fr. Augustin, il n'eût pas manqué, pour la souligner, l'occasion des statuts de 1838, qui séparaient les Frères enseignants du reste de la Communauté du Saint-Esprit. Or, il use, en les désignant, de l'appellation traditionnelle : « Les Frères de l'Instruction Chrétienne du Saint-Esprit. »

Frères ni même d'en étudier le bien fondé. Mais un bon nombre envisageait à sa suite un Institut séparé, avec les mesures que cette séparation comportait. Cela seul était retenu d'eux, mais avec faveur.

Et les coups de théâtre de se multiplier. Une circulaire du 10 mars 1842, signée du Frère Augustin, annonçait officiellement, sans plus de détails, que les Frères seraient désormais gouvernés par un des leurs, désigné par voie de scrutin. Une nouvelle circulaire, le 6 juillet, convoquait tous les Frères pour le 10 septembre. C'est alors qu'ils eurent, pour la première fois, connaissance du document mystérieux auquel le Frère Augustin avait plusieurs fois fait allusion. Ils se trouvèrent ainsi devant une règle élaborée par le P. Deshayes, signée par lui le 8 janvier 1837, approuvée par Mgr Soyer le 9 avril 1838, et qui, de par la volonté du P. Deshayes, devait être tenue secrète de son vivant pour n'être promulguée qu'après sa mort.

L'article capital, le seul qui doive nous retenir ici, en était le suivant : « Les Frères choisiront parmi eux un supérieur qui sera chargé du gouvernement de la Congrégation. Il aura un ou deux assistants, selon l'accroissement que prendra la Congrégation. Il y aura aussi deux conseillers et un procureur. Tous seront choisis, comme le supérieur, par la voie du scrutin, et pour le même temps, selon le besoin. » Par un tel article, la séparation des Frères habitant la maison Supiot d'avec les missionnaires et les Frères résidant dans la maison primitive se trouvait consommée. Cela signifiait pratiquement que la catégorie enseignante des Frères formait désormais un Institut pleinement autonome, ayant son propre supérieur général et son administration particulière. Dans l'imagination du Frère Augustin, ce n'était autre chose que la consécration du primat d'Auray ; en fait, le nouvel état entraînait automatiquement une scission dans la communauté des Frères montfortains et une totale indépendance administrative à l'égard des missionnaires. Les enseignants continuaient cependant d'être des Frères

res de l'Instruction chrétienne du *Saint-Esprit*, l'appellation de « Saint-Gabriel » étant simplement une référence, d'usage populaire, à leur habitat.

La règle avait été communiquée aux Frères à l'issue d'une retraite. Aussitôt après, eut lieu l'élection. Les soixante-quinze Frères électeurs désignèrent à la majorité des voix le Frère Augustin comme supérieur général, pour cinq ans, le Frère Siméon comme premier assistant, le Frère Abel comme second assistant. Ce scrutin soulignait non seulement l'influence du Frère Augustin, mais aussi l'estime où étaient tenues ses incontestables qualités de gouvernement. Cependant, une significative réserve était faite sur sa thèse touchant la filiation des Frères. Les deux assistants généraux élus se trouvaient être partisans très fermes de l'authentique origine historique de l'Institut. C'est tout ce qui put être fait pour marquer la protestation du bon sens, à la fois trop peu et beaucoup.

De cette règle de 1837, nul n'avait jamais eu connaissance jusqu'à septembre 1842, hormis les Frères Augustin et Siméon. Les missionnaires eux-mêmes ignoraient des dispositions qui, pourtant, détachaient de la triple communauté la part la plus importante d'une de ses familles religieuses et privaient brusquement les missionnaires d'une juridiction spirituelle nécessaire. On est réduit aux conjectures sur les raisons du silence du P. Deshayes. Le plus probable est qu'il n'aura pas voulu, si tôt après la règle de 1830, qui donnait aux Frères un supérieur général missionnaire, paraître, en se déjugeant, manquer d'esprit de suite. C'eût été risquer la perte, en cette affaire, d'une bonne part de son autorité, de son prestige, de son crédit. Sans doute a-t-il craint aussi de susciter, parmi les Pères notamment, des remous, des protestations, une atmosphère de trouble et de division dont son action, sur tous les plans où elle s'exerçait, se fût trouvée affaiblie. Il semble également certain qu'il ne s'est résolu à cet article de la règle de 1837 qu'à contre-cœur. Il est à cet égard un témoignage impressionnant, celui

du Frère Siméon : « La pensée de choisir un supérieur parmi les missionnaires le suivit jusqu'au tombeau et il s'en exprima plus que jamais dans les dernières années de sa vie. » Voilà qui dénote la part prépondérante du Frère Augustin dans cette décision. La formule de la publication posthume servait son dessein : consommer la séparation sans qu'aucune réclamation fût possible, arguer d'une détermination écrite et signée, sur laquelle la mort aurait mis le sceau définitif. Tout appel, tout recours serait impossible, le P. Deshayes seul pouvant défaire ce qu'il avait fait. C'est sous cette pression acharnée que le P. Deshayes, du reste encombré de tant d'autres affaires, dut céder. Et s'il alla de la sorte contre son sentiment profond, c'est que, prévoyant la séparation inévitable, par le fait tant du Frère Augustin que des Frères, assez nombreux, ralliés à ses vues, il voulut du moins que la chose se fit régulièrement, par son autorité reconnue de tous, afin d'éviter à une part capitale de son œuvre de graves dommages, sinon l'effondrement. De cette menace de schisme, le Frère Augustin jouera continuellement.

Homme d'une idée, le Frère Augustin s'acharna à en assurer le triomphe complet. Sa finesse et sa méfiance paysannes, son expérience du milieu, l'avertissaient que la partie n'était pas encore gagnée ; il se savait des opposants de qualité, notamment dans la personne de ses deux assistants ; il y avait aussi, dans les trois communautés de Saint-Laurent, des témoins bien gênants : il s'agissait de neutraliser les uns et les autres. Il fallait encore introduire dans la circulation générale la contrevérité dont il s'enchantait, gagner à sa thèse l'opinion publique, non par des arguments et dissertations — le Frère Augustin affirmait toujours, ne prouvait jamais — mais par le moyen plus efficace d'une répétition obsédante. Il fit jouer à fond dans ce sens les pouvoirs dont l'investissait le généralat. Sa correspondance, ses circulaires, ses entretiens avec les Frères ou les personnes du dehors, allaient systématiquement et continuelle-

ment à éliminer jusqu'au souvenir de Montfort et à imposer son idée-force : le P. Deshayes seul et unique fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, religieusement consanguins des Frères de Floërmel. En tête du manuel de piété qu'il composa pour l'Institut, s'étalait l'unique image du P. Deshayes, avec le titre de fondateur¹. La région fut inondée des portraits du même, portant texte analogue. Cette publicité finit par agir. Le gros du public alla à la thèse du Frère Augustin comme il va au savon Cadum. Quant aux élites ecclésiastiques et laïques, faute de connaître les éléments de la question, elles s'en rapportèrent aux affirmations d'un supérieur général régulièrement désigné, religieux austère et qu'au surplus nul, parmi les siens, ne contredisait publiquement. Quant à l'évêque de Luçon, Mgr Soyer, il n'avait aucune raison, en l'absence de tout appel à son arbitrage, de s'immiscer dans une affaire touchant l'origine spirituelle d'une Congrégation.

Le 3 septembre 1847, deuxième assemblée générale, nouvelle élection. Le Frère Augustin est réélu supérieur général, mais cette fois il ne l'est plus que par quarante voix sur cinquante-cinq votants. D'autre part, le Frère Siméon, opposant timide, mais convaincu, est réélu premier assistant à la presque unanimité. Le

1. Le Fr. Augustin mit une extraordinaire application à faire converger sur cette image tous les éléments de sa thèse. On y cherche en vain le chevalier de Marie, Grignon de Montfort, aux pieds de la Dame de ses pensées : c'est maintenant le P. Gabriel Deshayes qui offre à la Sainte Vierge le livre des Constitutions; du coup, celui-ci prend l'envergure et la solennité d'une Règle primitive. L'archange saint Gabriel, en emplissant de ses ailes le fond de la composition, se trouve accomplir un message, à quoi le céleste Messenger ne s'attendait certes pas. L'inscription qualifie le P. Deshayes de vicaire général de Vannes, ce qui tend, sans discrétion, à rappeler la soldisant origine bretonne de l'Institut. « M. Gabriel Deshayes, vicaire général de Vannes et fondateur des Frères de Saint-Gabriel, offrant leur Règle à Marie, leur Mère, par saint Gabriel, leur patron », telle est la légende, qui en est bien une dans les deux sens du mot, et voilà prétendument supprimée, par le jeu d'une gravure fantaisiste, une histoire d'un siècle et demi.

second assistant est le Frère André, partisan de l'origine montfortaine et du retour des missionnaires à la supériorité générale. Son sentiment est manifestement partagé par tous les membres du Conseil. Tel est le résultat d'une expérience de cinq années sous la férule du Frère Augustin. De prime abord, celui-ci paraît tout enivré de sa réélection. Dans ses Mémoires (avertissons qu'il parle toujours de lui à la troisième personne) il épanouit ses sentiments avec une ingénuité stupéfiante : « C'est à cette deuxième élection que le très cher Frère Augustin a touché au plus haut point de gloire où il lui a été permis de monter en ce monde. » Mais, en fait, sur ces sommets où il se complaît si visiblement, le Frère Augustin ne doit pas manquer d'éprouver, signe avant-coureur de la bourrasque, la désagréable fraîcheur d'un vent coulis.

Il est bien trop sensible à tout ce qui le contrarie et menace sa chère obsession, pour n'avoir pas tiré du scrutin la leçon qu'il comporte. Les conséquences ne vont pas tarder à s'en développer. Un sérieux mouvement s'esquisse pour renouer la tradition montfortaine. Le Frère André, dont le caractère est autrement décidé que celui du Frère Siméon, sonde les Frères, évitant, bien entendu, les partisans notoirement irréductibles du Frère Augustin. Il s'aperçoit qu'ils sont nombreux à désirer que la supériorité retournât aux missionnaires. Ayant à faire la visite des établissements de l'Institut en 1851, il y poursuit ses sondages et parvient aux mêmes conclusions. Le Frère Siméon, de son côté, rencontrant Mgr Baillès, le nouvel évêque de Luçon, s'ouvre à lui de la question et, peu après, se décide à soumettre au propre successeur du P. Deshayes, le P. Dalin, un Mémoire qui tend aux mêmes fins. Au vrai, ce Mémoire était primitivement destiné au Frère Augustin, mais le courage d'affronter ses foudres et leurs conséquences, au vrai redoutables, avait manqué au trop débonnaire Frère Siméon. Tout cela se passe à l'insu du Frère Augustin, mais celui-ci finit par en avoir vent. Il morigène vertement le premier

assistant d'abord, puis son conseil réuni. Il se heurte à un silence respectueux mais désapprouvateur. L'affaire cependant reste sans suite. Le Frère Augustin a pour lui les statuts signés du P. Deshayes. Comment élire un missionnaire contre un article formel et fondamental de la règle ? C'est ce qui, sans doute, autant qu'une discrétion méritoire, gardait le P. Dalin d'entrer en lice.

Seulement, à l'assemblée générale du 8 septembre 1852, le Frère Siméon fut élu supérieur général au premier tour de scrutin, en remplacement du Frère Augustin¹. Celui-ci, ayant par dépit refusé tout mandat d'assistant, voyait le poste de premier assistant attribué au plus entreprenant des adversaires de sa thèse : le Frère André, tandis que le Frère Abel, autre opposant, de tempérament modéré mais ferme, était élu comme second assistant.

Aussitôt, les gémissements inénarrables, dont parle l'Écriture, de déborder de l'âme très amère du Frère Augustin. « Voilà, écrit-il de lui-même dans ses Mémoires, voilà cette première pierre de l'édifice de Saint-Gabriel brisée, voilà cette maîtresse colonne renversée et, qui, probablement, ne sera plus relevée. » Phrase curieusement parallèle, dans son âpre mélancolie, à celle, si candidement triomphante, qui saluait son élévation au généralat. Elle témoigne du même état d'âme : le Frère Augustin ne se satisfait qu'au pouvoir, que dis-je ? que muni des pleins pouvoirs. Hors quoi il n'est pour lui que désolation et que cen-

1. Le Fr. Augustin n'était pas, dans les mois qui précédèrent l'assemblée générale, sans inquiétudes sur l'issue du scrutin qui en était l'objet. Il procéda, auprès de personnalités de marque — Dom Fulgence, abbé de Bellefontaine, le supérieur des Jésuites de Nantes et celui des Jésuites de Poitiers, — à des consultations dont il fit état pour renforcer sa position. Favorables à la désignation d'un Frère comme supérieur général de l'Institut, elles ne portaient que sur ce point, le seul, dans la thèse du Fr. Augustin, qui fût de quelque solidité. Au vrai, le Frère Augustin redoutait surtout que son successeur, à la faveur du « complot », fût un missionnaire, ce qui aurait renoué aussitôt la tradition montfortaine.

dres. Il crie qu'il est victime d'une conjuration, sans se demander si son caractère n'en est point cause qui ne supporte pas une observation et oblige son entourage à agir à son insu. Pas davantage, il ne se pose la question de rester au sein du Conseil, comme il y est invité, pour assister son compagnon des premières heures, le Frère Siméon, et ses autres confrères, de sa vieille expérience et de son sens, universellement reconnu, de l'administration. La première place est la seule qui lui convienne et qu'il puisse décemment accepter. D'autre part, il incarne le mythe de l'origine bretonne de l'Institut et du primat de Deshayes sur Montfort, à tel point que, à ses yeux, s'en prendre à lui, Frère Augustin, c'est s'en prendre au P. Deshayes, c'est torpiller la thèse : Deshayes-fondateur. Voilà ce qu'il voit aussi et ce qui le déchire, dans la nuit soudaine de son isolement. En soi, la déposition d'un supérieur par la voie normale de l'élection n'a rien d'une catastrophe. Mais, en de telles circonstances, le romantisme de la terre ancestrale grossit toutes choses et drape la sombre irritation du religieux breton d'un pathétique insolite.

De tout cela, dont ils ont d'abondants échos, que pensent les missionnaires ? Et quelle est, à l'égard des Frères, leur attitude ? Nul doute que, l'existence des statuts de 1838 révélée, ils n'aient été, le P. Dalin en tête, douloureusement affectés. Ainsi, pendant sept années, le P. Deshayes leur avait caché une règle, destinée aux Frères sans doute, mais dont une des dispositions essentielles modifiait profondément l'économie générale des communautés montfortaines ! Par surcroît, le Frère Augustin, agissant avec la désinvolture d'un dictateur qu'il était en effet, négligeait même de les avertir, de prendre avec eux le contact de pure forme et de simple courtoisie qui se fût pour le moins imposé. Son propre témoignage est explicite à cet égard : « Ils (les Frères) se mettent à l'œuvre sans en parler aux missionnaires du Saint-Esprit, ni à M. Dalin qu'ils viennent d'élire leur supérieur... Le

Cher Frère Augustin... n'ayant pas assez d'intimité avec le nouveau supérieur du Saint-Esprit, il est resté sans prendre d'autre conseiller que son bras droit, le Cher Frère Siméon. » Soit dit en passant, les conseils du Cher Frère Siméon ne pesaient pas lourd dans les décisions du Frère Augustin. Mais il y a beaucoup d'inconscience dans le cas de celui-ci : à peine a-t-il écrit ce qui précède, qu'il parle comme « d'une croix » de l'attitude du P. Dalin : « Le nouveau supérieur du Saint-Esprit paraît froid à notre égard. » Comment le P. Dalin ne se fût-il par tenu dans la réserve ? Il ne pouvait paraître imposer un conseil qu'on s'abstenait de lui demander ? Par ailleurs, comment lui, qui avait affirmé si fortement l'origine montfortaine des Frères, n'eût-il pas vu avec peine le Frère Augustin proclamer avec éclat le P. Deshayes leur unique fondateur ? Enfin, il ne pouvait, par une présence personnelle fréquente à Saint-Gabriel, paraître encourager une opposition à des statuts signés de son prédécesseur.

En définitive, son attitude fut d'une parfaite dignité. S'il se borna, quant à lui, à se rendre à Saint-Gabriel, en quelques occasions solennelles, il fut bien loin de négliger les Frères enseignants ; il leur rendit nombre de services, s'attachant à diminuer leurs dépenses (notamment dans la construction de leur chapelle, en février 1842) et engageant ses missionnaires à leur porter gratuitement la plus active assistance spirituelle. En 1852, au cours de l'assemblée générale qui devait le déposer, le Frère Augustin pouvait dire aux Frères présents : « Je dois rendre... et je rends en effet, le même hommage de reconnaissance aux dignes missionnaires du Saint-Esprit, car eux aussi ne nous ont jamais manqué depuis notre séparation. Vous êtes tous témoins avec quel zèle ils s'emploient tous les ans à nous donner une retraite ; ce zèle est le même en tout autre temps de l'année. A peine sont-ils arrivés de mission, fatigués et pour ainsi dire hors d'état de travailler qu'ils viennent nous dire une seconde messe les dimanches et jours de fête, et ils nous don-

nent des instructions quand nous les en prions ou ils ne peuvent absolument. De plus, ils n'oublient pas nos pensionnaires¹ et tous les ans aussi ils se plaisent à leur donner une retraite à l'époque de la première communion. Cette année que nous avons eu le malheur de perdre M. Bourgeois, notre digne aumônier, ces messieurs du Saint-Esprit nous ont été encore plus fidèles et, au lieu d'un aumônier que nous avons perdu, nous en avons trouvé en eux jusqu'à trois à la fois. » C'est que, convaincus, comme leur supérieur général, d'une communauté d'origine qu'ils n'avaient jamais pensé à mettre en question, les missionnaires répondaient tout naturellement, en multipliant leurs services, à un profond sentiment fraternel. Fils de Montfort ils venaient en aide aux fils de Montfort. Cette consciencieuse union dans le culte du même Père devait durer de nombreuses années, se manifestant parfois d'une façon singulièrement frappante, comme en 1857, quand s'ouvrit le premier chapitre général de Saint-Gabriel. Il fut en effet conjointement présidé par le vicaire général de Luçon et le R. P. Denis, supérieur général de la Compagnie de Marie² successeur, depuis 1856, du P. Dalin. Ainsi retentissait toujours le chant commun du Berceau.

Les Filles de la Sagesse ne pensaient, ni n'agissaient autrement que les Pères. En pleine offensive augustinienne, les *Annales de la Sagesse*, organe officiel de leur congrégation, par la plume d'une des Sœurs les plus éminentes, titulaire de hautes charges, reconnaissaient aux Frères enseignants, comme à ceux demeurés au Saint-Esprit un même fondateur : Louis-Marie Gri-

1. Il s'agit de quelques élèves, embryon du célèbre pensionnat actuel, que le Fr. Augustin avait groupés à Saint-Gabriel dès 1840.

2. Depuis 1853, les Missionnaires avaient adopté la dénomination « Compagnie de Marie » que leur avait désirée Montfort. En cette année même, les Frères avaient abandonné celle de Frères de l'Instruction Chrétienne du Saint-Esprit, de par la manœuvre du Fr. Augustin.

gnion de Montfort. Quant à leur collaboration avec eux, elle s'affirmait et allait se développer de plus en plus, dans les institutions de sourds-muets où Sœurs et Frères rivalisaient d'intelligente activité pédagogique et d'émulation fraternelle.

En de tels témoignages, le Frère Augustin se refusait à voir, malgré l'évidence, la robuste continuité du courant historique, la vigueur d'un flot spirituel jailli du tombeau même de Montfort. Son échec à la troisième assemblée générale l'avait laissé aigri, comme racorni et pelotonné sur lui-même, ne se détendant que pour des coups de boutoir aux adversaires de sa thèse, aux instigateurs du complot qui l'avait détrôné. Cela faisait dire à un bon Frère, pourtant Breton lui aussi : « Le Frère Augustin est bien trop Breton tout de même, dame ! » De fait, le Frère Augustin s'arc-boutait de plus en plus sur le granit natal. Moins que jamais, il ne renonçait, même rentré dans le rang, à s'attaquer à l'origine montfortaine et à y substituer sa légende. « Quand le Frère Augustin épouse une cause, disent ses Mémoires, il faut qu'il emporte la pièce. » Il s'y acharnera en effet jusqu'à son dernier soupir. Peu après sa chute, après avoir tracé de lui-même un portrait, d'ailleurs peu flatté, il écrivait : « Voilà une idée de ce supérieur qui, hier encore, nous dictait des lois à tous et aujourd'hui il est déjà un sujet d'embarras dans la congrégation; il est surtout un sujet d'embarras pour son successeur. » C'est ce qu'en effet le Frère Siméon allait vérifier.

Tout homme est un complexe, le Frère Augustin, si simplet qu'il fut, comme les autres. Les passages de ses Mémoires, relatifs à cette époque, contiennent des réflexions impressionnantes d'humanité sans fard, d'affection blessée, de respect pour la volonté divine, mêlées à des propos qui, comme ceux déjà cités, révèlent l'amour-propre ulcéré et une volonté de domination déguée. « Il était humilié en pensant que sa chute annonçait qu'il n'avait pas su satisfaire tous ses Frères. D'un autre côté, il les aimait tous tellement que la

pensée qu'il ne pourrait plus avoir cette communication journalière et directe avec eux lui perçait le cœur. Et puis... habitué à vivre à Saint-Gabriel, où il avait tout créé, pour ainsi dire, la pensée d'en sortir et de tout laisser à un autre ne lui était pas insensible... Il n'écrit point ceci en forme de plainte; mais si jamais la volonté divine honore de la croix de notre bon Maître les futurs supérieurs, qu'ils sachent que leurs devanciers l'ont aussi portée. » Il semblerait, après cela, qu'il va porter sa croix sans mot dire et, de fait, quand le Frère Siméon lui demandera, par déférence, quel poste il veut occuper, le Frère Augustin répondra : « Choisir ne serait point assez religieux : je ne veux qu'obéir. » Seulement, à peine nommé directeur de l'école de Lille, son humeur reprend du mordant, et quel mordant ! Il n'accepte qu'à deux conditions : « La première qu'il irait à Lille avec les pouvoirs de supérieur général, pour l'établissement, bien entendu... la deuxième condition qu'il n'y serait visité que par son supérieur général... dans le but d'empêcher d'être visité par le Frère André qui lui avait été si opposé avant les élections. »

Le Frère Siméon concède ceci et cela pour maintenir la paix. Il s'éprouve en situation bien pénible. Déjà gêné, comme le serait tout autre à sa place, d'avoir à commander à celui qui fut son chef pendant vingt-sept ans, il lui faut, nature paisible, conciliante et douce, plutôt timorée, maintenir dans la bonne règle le plus dominateur et rétif des subordonnés. A peine arrivé à Lille, le Frère Augustin envoie à Paimbœuf un Frère qu'il devait envoyer à Saint-Laurent. « Flagrant abus de pouvoir », écrit-il lui-même dans ses Chroniques. Le Frère Siméon, bien entendu, ne ratifia pas ce déplacement, mais la situation de l'un à l'autre demeura tendue. D'où, pendant près de deux ans, une correspondance de ton fort sec.

Cette correspondance toucha, en 1853, au point névralgique. Depuis 1849, une demande d'approbation légale de l'Institut pour toute la France était en ins-

tance à Paris¹. Cette année-là, et à ce propos, les points de vue du Frère Augustin, alors supérieur général, d'une part, du Frère Siméon et des membres du Conseil d'autre part, s'étaient vivement heurtés. Le Frère Augustin voulait que la Congrégation fût approuvée sous le nom de Congrégation de Frères de Saint-Gabriel et, passant outre à l'opposition de son Conseil, fit rédiger dans ce sens la demande d'approbation. En supprimant les mots : *du Saint-Esprit*, le Frère Augustin rompait le dernier lien officiel qui rattachât l'Institut à sa souche montfortaine, ce que s'était bien gardé de faire, dans ses statuts de 1838, le P. Deshayes². Sitôt élu supérieur général, le Frère Siméon, répondant au vœu unanime du Conseil, comme à son plus vif désir personnel, s'était préoccupé de faire revenir l'Institut sous la juridiction du supérieur des missionnaires. Pour y arriver, il importait, avant tout, de garder la dénomination traditionnelle. Mis au courant : « Je vois bien, écrivit au Frère Si-

1. La première approbation légale, celle de 1823, n'avait été sollicitée et obtenue que pour cinq départements : Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Inférieure.

2. Le Frère Augustin pourchassait cette appellation depuis longtemps. De quoi témoigne curieusement le registre des décès de Saint-Laurent. Le 6 mai 1826, un Frère George Le Borgne étant mort à la Maison du Saint-Esprit, le Frère Augustin, accompagné d'un autre Frère, se rend à la mairie pour déclarer le décès. Il est huit heures du soir, heure à laquelle les maires n'ont pas accoutumé de hanter encore leurs bureaux. Mais quoi ! Le Fr. Augustin ne s'embarrasse pas de tels obstacles quand il s'agit de pousser de l'avant son dessein. Et le magistrat municipal, dérangé de son repos, d'écrire sous la dictée du Frère Augustin : « L'an 1826, le 6 du mois de mai, à 8 heures du soir, par-devant nous, Joseph Lhommedé, maire de la commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre, ont comparu les sieurs Jean Eveno (Fr. Augustin), frère de l'instruction chrétienne, âgé de 28 ans, et Sochard, frère de l'instruction chrétienne, âgé de 22 ans, les deux domiciliés à Saint-Laurent, lesquels nous ont déclaré que le 6 du présent mois de mai, à 10 heures du matin, est décédé dans cette commune Georges le Borgne frère de l'instruction chrétienne, etc... »

Ainsi, par trois fois, les mots *du Saint-Esprit*, qui complètent officiellement l'appellation des Frères, sont supprimés. Et l'on remarquera la date : 1826, qui souligne l'aneurisme des vellétés séparatistes du Frère Augustin.

méon le Frère Augustin, que vous voulez vous faire remplacer par un prêtre. Eh bien ! Essayez !... » C'était dire en clair, comme il le reconnaît lui-même dans ses Chroniques, qu'il quitterait, dans ce cas, l'Institut. Le Frère Siméon tint bon, mais condescendant à l'excès, il chargea le Frère Augustin, pensant ainsi le contenter, de faire une démarche à Paris pour hâter l'approbation. Il y mit cependant une condition expresse : pas de changement dans la dénomination. « Pendant que vous étiez au pouvoir, rappela-t-il au Frère Augustin, vous m'avez forcé la main d'écrire au ministre pour que le titre de Saint-Gabriel fût substitué à celui du Saint-Esprit sous lequel nous sommes reconnus par l'ordonnance royale de 1823 ; depuis, les affaires ont changé ; je ne consentirai jamais à ce changement ; nous sommes connus sous le titre de Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit ; c'est là notre vrai nom, je ne dois et ne puis consentir qu'on le remplace par un autre. » Or, le Frère Augustin, s'étant rendu à Paris, pressa M. de Ségur, maître des requêtes au Conseil d'Etat, d'agir en faveur du changement. Le 3 mars 1853, l'approbation impériale était accordée aux *Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel*. Le Frère Siméon et son Conseil étaient mis en présence du fait accompli.

Il y avait là un cas de désobéissance fort grave, qui ne contribua pas à lénifier la correspondance de Saint-Laurent à Lille et vice versa. Cependant, en mai 1854, le Frère Siméon, ayant autorisé le Frère Augustin à se rendre à Saint-Laurent, son extrême bonté rendit la rencontre si cordiale que l'ancien supérieur et le nouveau convinrent de détruire les lettres échangées depuis 1852, pour qu'aucune trace ne restât de leur différend¹. Puis, le Frère Augustin revint à Lille. Sur ces entrefaites, le 26 novembre 1855, le P. Dalin remettait définitivement au Souverain Pontife sa démission de supérieur général. C'était un nouveau coup,

1. Les passages de cette correspondance, ici reproduits, sont empruntés aux Mémoires du Frère Augustin.

fort dur, porté aux espérances, d'ailleurs fléchissantes, du Frère Siméon et de son Conseil. Homme bien fait pour faciliter avec conviction, autorité et tact, le retour des Frères à la juridiction du supérieur des missionnaires, fort désireux au surplus de s'y employer, le P. Dalin, malgré certaines sérieuses lacunes, devait manquer irrémédiablement à un projet déjà déchi-queté par les rudes mâchoires du Frère Augustin.

En 1868, celui-ci revcnait définitivement à Saint-Laurent et, désormais sur place, monta une garde de plus en plus vigilante et efficace. Le paradoxe continua d'un supérieur général et de son conseil, opposés à la formule du gouvernement par un Frère et s'y tenant cependant, faute de pouvoir briser l'opposition de l'ancien supérieur général. Las de cette contradiction interne, le Frère Siméon, au bout de dix ans, demanda à n'être pas réélu. Il fallut s'incliner devant son désir formel. Le 17 août 1862, le deuxième chapitre général désignait, pour son successeur, le Frère Eugène-Marie.

Aussitôt, le Frère Augustin fit front. Dans le nouveau supérieur, il flairait depuis longtemps un adversaire de sa thèse, et aussi une personnalité forte et décidée, peut-être capable de quelque vigoureuse incursion sur ses chasses gardées. Aussi, usant, comme il fait souvent, de cette manière feutrée et indirecte qui provient de ses origines paysannes et contraste curieusement avec ses coups de boutoir, il note dans ses Chroniques : « L'élection du Frère Eugène-Marie a jeté une sorte de stupeur parmi les Frères, et même en dehors de la congrégation. J'ai entendu plusieurs dire que désormais c'en était fait du P. Deshayes et peut-être de ses règles... » On dit... on dit... Voilà plutôt ce que dit le Frère Augustin. De fait, en 1871, le Frère Eugène-Marie soumettait, au quatrième chapitre général, un certain *Manuel des Constitutions* où il parlait de « Notre Vénérable Père de Montfort ». C'était descendre dans l'arène et le taureau fonça. Dans quel sens? Les Chroniques nous le disent : « Certainement, le vénérable Père de Montfort fut réelle-

ment un homme de bien... mais cela ne l'établit point le fondateur de notre congrégation. Au chapitre général de 1871, un des capitulants dit qu'il n'y avait pas longtemps qu'il avait lu la vie du P. de Montfort et que réellement il avait cru y remarquer que ce bon Père était véritablement notre fondateur ; je combattis cela de toutes mes forces et je dis à ce Frère que, s'il croyait le P. de Montfort notre fondateur, sa place était au Saint-Esprit et non à Saint-Gabriel... »

Ne faisant pas partie de l'administration générale, le Frère Augustin ne disposait que des chapitres généraux pour déverser son amertume sur le supérieur général, mais il en profitait bien. Les initiatives du Frère Eugène-Marie soulevaient, presque toutes, sa critique acerbe. Que le nouveau supérieur général encourageât les études, notamment des langues étrangères, qu'il procédât à l'achat de bons livres, ou instituât pour les Frères des retraites de trente jours, ce lui était l'occasion d'interventions si véhémentes que l'atmosphère des Chapitres en devenait explosive, au grand dam de la sérénité nécessaire. C'est du moins ce qui ressort des textes mêmes du Frère Augustin : « Ces représentations de l'ancien supérieur paraissent fort sensibiliser le supérieur actuel, on voyait qu'il se contraignait pour ne point interrompre son accusation ; enfin il rompt le silence que jusque-là il avait gardé et il dit à son ancien supérieur que, s'il voulait continuer, il serait obligé de lui interdire la parole ; le vieux supérieur répond que, tandis qu'il ne dirait point la vérité, il ne pensait pas qu'on pût l'empêcher de parler... Le C. Frère Siméon avait prié son ancien de s'arrêter, plusieurs autres membres donnaient des marques d'improbation ; on entendait dans la salle des remuements et des soupirs ; le très cher Frère Augustin, s'apercevant de tout cela, dit qu'il lui semblait que dans la circonstance, non seulement on pouvait dire la vérité, mais qu'à son avis on devait la dire tout entière... » Les Mémoires volumineux du Frère Augustin fourmillent de tableaux analogues,

dont la répétition est même fort fastidieuse. Celui-ci suffit à caractériser la situation. Le Frère Augustin lui-même se charge de le commenter, en l'une de ses confessions, d'une impavide objectivité, dont il a le secret : « Ces dernières pensées, dit-il d'une de ses interventions, ont été repoussées par plusieurs membres du chapitre avec frémissement, et on pourrait dire avec une sorte d'indignation ; le Frère Augustin lui-même a dit qu'il ne les a point approuvées ; cependant il ne les a point rétractées publiquement. En cet endroit notre vieux Père (*c'est ainsi qu'on l'appelait dans le cercle de sa famille religieuse*) est réellement allé trop loin ; par ailleurs il n'est point sorti de la vérité dans tout ce qu'il a dit, mais en général, il y avait trop d'animation, trop d'humeur et par suite trop d'aigreur dans son accusation ; d'ailleurs on a vu qu'il a souvent manqué de modération quand il a trouvé de trop fortes oppositions à la chose qu'il défendait. C'est dans son caractère qui paraît fait pour dominer. »

Pour tout dire, le « Vieux Père » était excédant. Jusqu'à sa mort, il ne désarma pas. Son offensive tatillonne brisait les nerfs du Frère Eugène-Marie, au point d'en affecter sa santé. Aucun échange de vues raisonnable n'était possible avec le rude Breton, et il fallait se borner à subir ses coups de bélier. Il n'admettait aucune innovation, aucun progrès. Il n'était pour lui de fidélité religieuse et intellectuelle que dans la fixité absolue. De cet état d'esprit, voici un exemple lapidaire. Dans une lettre qu'à son déclin il adressait au Conseil administratif, il s'écrie : « J'ai appris que... non seulement on enseigne l'anglais chez nous, mais encore l'allemand, l'italien, etc... Si cela est, je dis tout haut que c'est le comble de la démence et la ruine de notre congrégation n'en est pas éloignée. De nouveau je proteste de tout mon pouvoir contre cet état de choses, car c'est rendre méconnaissable notre congrégation. » Encore, sur ce plan, passait-on outre à son obstruction. Mais celle-ci fut toujours

redoutablement efficace sur le point capital de l'origine montfortaine. Tant que le Frère Augustin vécut, on n'osa rien officiellement — ou si peu ! — contre le mythe qu'il imposait.

Certes, il peut paraître, à première vue, surprenant que deux supérieurs généraux successifs, appuyés l'un et l'autre de l'unanimité de leurs conseils, n'aient pu, pendant plus de vingt ans, faire prévaloir, comme il était d'intérêt capital pour leur Institut, le droit sacré de celui-ci à la filiation montfortaine. Mais, à voir les choses de près, on n'en peut incriminer uniquement la faiblesse du Frère Siméon, puisque, personnalité ardente et forte, le Frère Eugène-Marie n'a pas agi autrement. L'un et l'autre étaient mus par des vues de prudence et de sagesse. Le Frère Augustin n'aurait pas hésité à aller jusqu'au schisme ; son caractère eût suffi à en assurer, si ses menaces ne l'avaient fort clairement laissé entendre. Or, il ne fût pas parti seul ; un groupe important l'eût suivi, dont certaines personnalités éminentes, tel le Frère Louis¹. Par ailleurs, qu'en eût dit l'opinion, ecclésiastique ou civile ? En bon manoeuvrier, le Frère Augustin l'avait saturée de sa légende. Dans ces conditions, les conséquences d'une scission eussent pu être mortelles pour les Frères enseignants qui venaient à peine de naître ; elles

1. Le Frère Louis était « quelqu'un ». Il devait connaître une juste renommée, comme directeur de l'Institution départementale des Sourds-Muets de Nantes, où il fit merveille. Mais les titres éminents qu'il s'est acquis dans ces fonctions n'empêchent qu'il était peu qualifié pour prendre parti dans l'affaire des origines montfortaines. Il avait été reçu au Saint-Esprit, non parmi les Frères, mais parmi les « Enfants de la Providence », que le P. Deshayes entretenait dans la maison commune. Quand il eut 17 ans, il fut envoyé à l'école de Châtelleraut pour y faire ses études primaires. Le P. Deshayes, qui avait été frappé de son intelligence et de sa sagesse, avait décidé d'en faire un professeur de sourds-muets. Il l'expédia en cette qualité à l'Institution de Soissons, et comme il ne s'embarassait pas de formules, il fit revêtir à son protégé l'habit des Frères, sans qu'il eût même fait son noviciat. Sous l'habit, il resta ce qu'il était : un « enfant de la Providence », non un Montfortain. Il va de soi que, dans ces conditions, il n'ait voulu reconnaître comme fondateur que le P. Deshayes, son protecteur, auquel il devait tout.

eussent compromis une œuvre scolaire qui, nonobstant cette crise intérieure, se développait remarquablement. Les Frères Siméon et Eugène-Marie ne pouvaient faire que ce qu'ils ont fait : souffrir et attendre. Toutefois, il semble que cette attitude de passivité forcée, à force de se prolonger, ait engendré en eux de la lassitude, voire du découragement, peut-être un certain sentiment qu'il fallait prendre son parti de l'inévitable. Comment expliquer autrement que par cet affaissement, non de leur conviction, mais de leur volonté, qu'ils aient parlé, dans leurs circulaires générales, du P. Deshayes en le qualifiant de fondateur, ainsi qu'ils l'ont fait ? La crainte d'un schisme, si fondée fût-elle, ne suffit pas à légitimer un tel comportement. Sans doute, dans l'espoir d'apaiser l'impaisable Frère Augustin, ont-ils joué de l'ambiguïté du vocable en matière de fondation religieuse. Quand un groupe est séparé d'une congrégation pour être établi et développé à part, celui qui en a pris l'initiative est couramment qualifié de fondateur de cette branche, mais dans le sens de *second fondateur* qui laisse intacts et imprescriptibles les droits du premier, celui des origines. Mais ici, à quoi pouvait servir d'enchérir sur le propre P. Deshayes qui n'a ni voulu, ni assurément pensé prendre le titre de fondateur, même dans ces statuts qui consacraient solennellement la séparation ? Au surplus, l'emploi de ce terme était d'une imprudence dont les effets allaient longtemps se faire sentir. Il n'eut même pas l'utilité de ramener à une humeur plus paisible le Frère Augustin qui, ses Mémoires en témoignent d'un bout à l'autre, connaissait si bien la conviction des deux supérieurs, quant à l'origine montfortaine des Frères, qu'il n'a cessé de les attaquer sur ce point. Il ne s'est point réjoui de cette formule parce que, il le savait bien, elle n'aurait eu le sens qu'il désirait que si elle eût comporté l'exclusion de Montfort, ce à quoi ne se sont jamais prêtés ni le Frère Eugène-Marie, ni le Frère Siméon.

Vingt-sept ans d'autorité, dont dix dictatoriales, n'avaient pas affaibli l'appétit de commandement dont le Frère Augustin était possédé. Les vingt-trois ans de lutte continuelle qui suivirent n'avaient pas davantage émoussé sa combativité. En 1875, qui fut l'année de ses 78 ans et de sa mort, il fulminait encore une lettre au conseil administratif : « Je proteste contre toute pratique, contre tout enseignement contraire aux statuts et aux règles que nous tenons de notre fondateur... Qu'est-ce qui occasionna la grande division, les grandes discussions, et je pourrais dire le grand scandale en 1852 (année de sa non-réélection) ? C'est qu'on voulut briser l'article fondamental des statuts dressés par notre Père. Qu'est-ce qui occasionna tant de divisions, tant de disputes scandaleuses, tant de mécontentements dans notre regrettable chapitre de 1871 ? C'est que là on voulut faire disparaître jusqu'au nom du P. Deshayes, avec les règles et statuts qu'il nous avait dressés... » Tout est de ce ton. Ayant poussé ce dernier rugissement, le vieux Frère s'endormit dans le Seigneur, assisté des Frères Siméon et Eugène-Marie qu'il avait tant tourmentés mais qui, à cette heure dernière, ne voyaient plus en lui que le religieux austère et ponctuel, le compagnon fidèle du P. Deshayes, le premier supérieur général sorti d'entre les Frères du Saint-Esprit. La paix qu'il laissa derrière lui devait peu à peu estomper les aspérités du souvenir.

Mais, si la mort du Frère Augustin mettait le point final à la crise intérieure de l'Institut, sa tenace action d'un demi-siècle contre l'origine montfortaine des Frères allait bientôt développer à l'extérieur ses méfaits. C'est bien pourquoi sa personnalité prend en cette affaire une importance de premier plan. L'historien aimerait tourner la page sur les manifestations — fatigantes, au surplus, par leur monotonie — de l'entêtement du Frère Augustin et les laisser au compte secret des affaires de famille. Mais comment les taire ? Elles paraissent se rattacher à la petite, à la toute pe-

tite histoire. Mais la petite histoire ici va très loin. C'est le mot de Pascal : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court... » Le caractère du Frère Augustin, s'il eût été meilleur, n'eût pas accrédité une légende, douloureusement exploitée plus tard. Il n'eût pas troublé, comme il a fait, le clair courant de l'histoire. Il n'eût pas créé de toutes pièces un imbroglio, unique, je crois bien, dans l'histoire des Congrégations et qui tiendrait de l'in vraisemblable, si la psychologie du Frère Augustin n'en rendait compte en tous ses entrelacs.

Cette psychologie est aisément saisissable dans les Chroniques du premier supérieur général des Frères : treize cents pages, où une mauvaise cause est torpillée par son propre défenseur, et telles, en vérité, qu'un historien, si indulgent qu'il soit et soucieux de ne pas accabler leur auteur, n'y peut trouver qu'armes contre lui. Ce qui veut être plaidoirie tourne à la confession générale ; la sincérité s'y présente sous forme d'objectivité glaciale ; les torts y sont reconnus. Si l'on n'a pas le droit d'affirmer que, de cet aven, la contrition soit absente, force est bien de dire que le frémissement n'y apparaît point. Elle n'affecte en tout cas que le comportement du Frère Augustin quant à la discipline ou aux excès de son caractère. De sa ligne de conduite essentielle qui consiste à éliminer Montfort des origines de l'Institut et de sa vie spirituelle de règle, à présenter ledit Institut comme une filiale des Frères de Ploërmel, dont le seul fondateur est le P. Deshayes et, en conséquence, à couper tout lien avec la communauté du Saint-Esprit comme à s'opposer à tout retour à la supériorité d'un missionnaire ou d'un prêtre, de cette ligne-là il ne déviara jamais. Il mettra à l'imposer l'obstination et l'habileté de manœuvre que nous avons vues ; il ne reculera même pas devant des manquements graves à la discipline pour la garder de tout fléchissement ; il la borde, comme de barbelés, du hérissément de son caractère épineux. Absolument dépourvu de nuances, intelligent,

mais d'une intelligence à ceillères, il ne voit rien de ce qui le contredit à tout coup.

Ce qui allège son cas, c'est qu'il croit, à coup sûr, remplir, par des moyens dont il reconnaît parfois le caractère contestable ou même blâmable, un devoir sacré. Il n'est pas douteux, d'autre part, que, fils spirituel du P. Deshayes à qui il doit tout, il lui a voué une fidélité peu commune. On serait tout à fait à l'aise pour la trouver émouvante, si elle n'avait donné une issue à son appétit de domination. Il faut enfin reconnaître qu'il y avait dans sa thèse une âme de vérité. L'expérience a montré qu'il était bon, en définitive, que les Frères enseignants fussent gouvernés par un Frère. Ils ont connu et connu sous ce régime accroissement et prospérité spirituelle. Le Frère Augustin défendait généralement ce point de vue raisonnable avec de mauvaises raisons. Il serait cependant injuste de contester qu'il en ait entrevu les bonnes. « Un supérieur missionnaire, disait-il par exemple, serait trop pris par les devoirs de sa charge » pour s'occuper, comme il conviendrait, des Frères enseignants. Au point d'extension où ceux-ci en étaient parvenus, de par l'entrain apostolique du P. Deshayes, *a fortiori* au point où ils en sont arrivés, au cours des XIX^e et XX^e siècles, on voit mal, en effet, un supérieur général, déjà chargé des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, faire face aux problèmes d'envergure et de détail qu'un tel Institut, par ailleurs spécialisé, pose à chaque instant. Il est même possible qu'un jour, dans l'apaisement général revenu, le cas du Frère Augustin bénéficie totalement du *Felix culpa*.